

Extrait du site de l'Alliance Paysans Ecologistes Consommateurs de l'Isère

<http://www.alliancepec-isere.org>

Le respect d'une charte

- Les AMAP - Le respect d'une charte -

Date de mise en ligne : lundi 31 aot 2009

Alliance Paysans Ecologistes Consommateurs de l'Isère

Sommaire

- [L'essentiel de la charte](#)
- [Les fondements de la charte](#)

Les principes de fonctionnement d'une AMAP sont définis dans la « Charte des AMAP en Rhône-Alpes », document de référence établi par l'Alliance Paysans Ecologistes Consommateurs Rhône-Alpes, en accord avec l'Alliance PEC Provence dépositaire du sigle du concept AMAP au journal officiel du 4 août 2003 (n° INPI 03 3 239 886).

Cette charte, synthétisée ci-dessous, est disponible en bas de cette page, et nous vous recommandons sa lecture préalable à tout démarrage en AMAP !

L'essentiel de la charte

I - Un engagement citoyen

Le réseau des AMAP de Rhône-Alpes réunit des citoyens, consommateurs et producteurs, dans le but de participer et de soutenir activement l'existence d'une agriculture paysanne et en référence (pas d'obligation de certification) au cahier des charges de l'agriculture biologique.

II- Un engagement réciproque

Chaque citoyen consommateur qui s'engage dans une démarche en AMAP :

- achète ses paniers sur une saison en réglant le montant par avance
- est solidaire des aléas de production (partage des risques avec le producteur)
- participe aux distributions, à la vie de l'association et aux réflexions entreprises par celle-ci.

Chaque producteur partenaire d'une AMAP s'engage à :

- approvisionner régulièrement les adhérents qui ont un contrat avec lui
- faire preuve de transparence sur ses pratiques (taille de son exploitation, pratiques agronomiques, nombre d'actif, intrants utilisés, politique énergétique, autres circuits de distributions)
- expliquer et informer les adhérents sur ses pratiques, ses difficultés et les évolutions de son exploitation

Chaque AMAP s'engage à :

- organiser des relations entre les producteurs et les consommateurs
- organiser des activités pédagogiques avec des producteurs (notamment ses partenaires), sur leurs fermes
- animer la vie de l'association en proposant des activités, ateliers et réflexion aux adhérents
- animer la mise en place du partenariat agricole

III - Un partenariat agricole

Le réseau des AMAP crée une dynamique de **confiance**, d'**écoute** et de **coopération** entre paysans et

consommateurs, pour permettre à chacun de s'approprier les pratiques agricoles d'aujourd'hui (agriculture paysanne, durable, biologique) et permettre à chaque AMAP et chaque paysan partenaire de faire des choix agronomiques, économiques, sociaux et écologiques éclairés.

Il promeut une agriculture paysanne : la plus autonome possible, à taille humaine, respectueuse de la nature, de l'environnement et de l'animal (développement d'une biodiversité, fertilité des sols, production sans engrais chimiques ni pesticides de synthèse, gestion économique des énergies, notamment de l'eau, garantie sans OGM) **en référence à la charte de l'agriculture paysanne et au cahier des charges AB.**

IV - Une réponse à des enjeux de société

L'association des producteurs et des consommateurs dans une AMAP a pour vocation de répondre à de nombreux enjeux de société : perte de liens entre consommateurs et producteurs, emprises et conséquences de l'agro-industrie, , urbanisation des terres fertiles, agro-écologie…

L'association s'engage donc à analyser ses enjeux (c'est-à-dire les enjeux perçus par les membres de l'AMAP) et à réfléchir aux axes d'amélioration envisageables.

Ce point peut se faire au sein de l'association ou en réseau avec d'autres AMAPs ou d'autres associations.

Les fondements de la charte

La philosophie de la Charte s'inspire de textes antérieurs rédigés par des paysans et leurs représentants :

- la Charte de l'agriculture paysanne<!-- htmlA -- [1]<!-- htmlB -- (texte d'origine syndicale, voire la Confédération paysanne : <http://www.confederationpaysanne.fr/>)
- Les fondements de l'agriculture biologique, dans la charte internationale IFOAM (International Federation of Organic Agriculture Movements Fédération internationale des mouvements pour l'agriculture biologique) : <http://www.ifoam.org><!-- htmlA -- [2]<!-- htmlB --

<!-- htmlA --[1] <!-- htmlB --**Les dix principes de l'agriculture paysanne**

- Répartir les volumes de production afin de permettre au plus grand nombre de paysans d'accéder au métier et d'en vivre
- Être solidaire des paysans des autres régions d'Europe et du monde
- Respecter la nature
- Valoriser les ressources abondantes et économiser les ressources rares
- Rechercher la transparence dans les actes d'achat, de production, de transformation et de vente des produits agricoles
- Assurer la bonne qualité gustative et sanitaire des produits
- Viser le maximum d'autonomie dans le fonctionnement des exploitations

Le respect d'une charte

- Rechercher les partenariats avec d'autres acteurs du monde rural
- Maintenir la diversité des populations animales élevées et des variétés végétales cultivées
- Raisonner toujours à long terme et de manière globale

<!-- htmlA --[2] <!-- htmlB -- **Les fondements de l'agriculture biologique --- Charte internationale Ifoam**

I - Objectifs écologiques

Tendre vers une agriculture globale (productions végétales et animales) permettant un bilan équilibré des éléments exportés et des éléments importés, en **évitant le gaspillage** grâce à un bon **recyclage** des résidus et des déjections animales.

- Préserver, renouveler et accroître l'humus **pour lutter contre la destruction des sols, leur érosion et leur lessivage** par la diversité des cultures et des élevages.
- Développer une agriculture qui **ne pollue pas la biosphère**, directement ou indirectement.
- Utiliser les variétés ou les **raças animales les plus adaptées au complexe sol climat** et respecter les spécificités des terroirs en favorisant l'expression des potentialités naturelles et humaines.
- **Fournir à l'homme et à l'animal des aliments sains**, de composition nutritionnelle équilibrée et sans résidus toxiques ou malsains dus aux conditions de production, de récolte ou de transformation.
- Intégrer harmonieusement les sites de production dans l'environnement et reconstituer des paysages **harmonieux** et adaptés à la diversité des situations géographiques et climatiques des cultures et des élevages.
- Favoriser une **démarche écologique** à tous les stades de la filière transformation, distribution, &

II - Objectifs sociaux et humanitaires

Solidarité internationale de l'agrobiologie par la pratique d'une agriculture qui ne participe pas au déséquilibre entre les nations.

- **Rapprocher le producteur du consommateur** par l'information sur les conditions de production et par la transparence dans les garanties.
- Respecter l'**équité entre tous les acteurs** du marché : producteurs, transformateurs, distributeurs, fournisseurs, consommateurs.
- La compétition doit céder le pas à la **coopération**.
- L'agriculture biologique doit être le moyen de lutter contre la désertification des campagnes en permettant le **maintien des paysans à la terre** et en créant des emplois.
- Favoriser les recherches au niveau juridique, fiscal et associatif pour **alléger les charges** des agriculteurs.

III - Objectifs économiques

Encourager les **entreprises à échelle humaine**, capables de dégager des revenus décents pour les agents économiques.

- Organiser le marché et pratiquer des **prix équitables**, fruits d'une concertation à tous les échelons de la filière.
- Développer les filières par l'**accueil de nouveaux acteurs** et par des reconversions progressives et réalistes.
- Favoriser le **partenariat** local, régional, national et international.
- Privilégier la **distribution de proximité**.